

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SEANCE DU  
9 AVRIL 2020**

Le Conseil de l'Institut, réuni à distance et conjointement avec le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, le jeudi 9 avril à 15 heures :

a décidé, par 18 voix pour, 6 contre et 2 abstentions, de déléguer au Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Frédéric Mion, pendant la période prévue par l'article 1er de l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 précitée, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020, les pouvoirs suivants, afin de lui permettre d'adapter les modalités mises en œuvre par l'établissement pour faire face aux circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles :

- la fixation des conditions d'admission des élèves ;
- l'organisation des études, notamment l'adaptation du règlement de la scolarité ;
- les conditions de recrutement des chargés d'enseignement.

Pendant toute la durée de cette délégation, les Bureaux du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation seront réunis conjointement tous les 15 jours pour assurer le suivi des décisions prises par le Directeur dans le cadre de cette délégation.

Des groupes de travail communs aux deux conseils seront proposés sur les projets d'adaptation structurante de la scolarité.



Jeanne Lazarus  
Présidente du Conseil de l'Institut